



Aerenzdallgemeng

AVIS AU PUBLIC

## Modification temporaire du règlement de circulation à l'occasion d'une manifestation cycliste « Schleck Gran Fondo 2026 »

En sa séance du 20 mai 2026, le collège échevinal a édicté la modification temporaire du règlement de la circulation suivante :

**Article 1<sup>er</sup>.** - A l'occasion du passage de la cyclo sportive « Schleck Gran Fondo 2026 » sur le territoire de la commune de la Vallée de l'Ernz, la circulation est autorisée seulement dans le sens indiqué aux conducteurs de véhicules et d'animaux sur toute la longueur du tronçon de voirie suivant :

- le chemin vicinal dans la direction de la course entre la rue « Gäich » (Eppelpress) à Eppeldorf et le CR 358 « Neimillen » ;
- le chemin vicinal dans la direction de la course entre la rue « Schullwee » à Medernach et le CR119 ;
- le chemin repris CR357 dans la direction de la course entre le village de Beaufort et le croisement de la rue « Beforterstrooss » avec la rue « Nei Strooss » à Eppeldorf ;

Ledit tronçon est uniquement accessible par le sens dans la direction de la course. Cette réglementation est indiquée dans le sens interdit par le signal C,1a 'accès interdit' et, dans le sens autorisé, par le signal E,13a ou E,13b 'voie à sens unique'.

**Article 2.** - Le présent règlement est en vigueur le **samedi, 30 mai 2026** à partir de 10h30 et jusqu'à la fin de la manifestation en cause, mais expirera au plus tard le même jour à 15h00.

**Article 3.** - Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques tel que cet article a été amendé par la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

**Article 4.** - La présente sera publiée conformément aux dispositions de l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

Medernach, le 20 mai 2026

Le collège échevinal  
Bob Bintz, *bourgmestre*,  
Daniel Baltès et Jean-Pierre Schmit, *échevins*



Administration communale  
de la Vallée de l'Ernz

18, rue de Larochette  
L-7661 Medernach

Tél. : 83 73 02-1  
Fax : 87 96 65

secretariat@aerenzdall.lu  
www.aerenzdall.lu